

Nîmes, le 10 avril 2019

Le directeur académique des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

58, rue Rouget-de-Lisle
30031 Nîmes cedex

Téléphone
04 66 62 86 00

Division des ressources
humaines

Premier degré public

[ce.ia30srh@ac-
montpellier.fr](mailto:ce.ia30srh@ac-montpellier.fr)

Affaire suivie par
Dorothee Laramas

[dorothee.laramas@ac-
montpellier.fr](mailto:dorothee.laramas@ac-montpellier.fr)

Téléphone
04 66 62 86 49
Fax
04 66 62 86 71

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude des directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de collège pour l'année 2019-2020.

Référence : décret n° 81-482 du 08 mai 1981 modifié

P.J. : Imprimé de demande d'inscription sur la liste d'aptitude

J'ai l'honneur de vous faire connaître les modalités relatives à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de collège :

- **Liste d'aptitude au titre de l'année 2019 :**

Vous trouverez en fichier joint le dossier de candidature.

Je vous rappelle que l'inscription sur la liste d'aptitude est subordonnée à l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS). Par ailleurs, les conditions de délégation dans l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA, fixées par le décret cité en référence, sont les suivantes :

- être membre d'un corps de personnel enseignant, d'éducation ou d'inspection,
- justifier de cinq années de services accomplis en qualité de titulaire dans un ou plusieurs de ces corps,
- être âgé de trente ans au moins.

Les nominations dans ces emplois seront prononcées après avis du directeur académique des services de l'éducation nationale et de la commission consultative paritaire académique.

Les dossiers complets devront me parvenir pour le 9 mai 2019.



Laurent NOE